

**AVIS DE VALEUR IMMOBILIÈRE**  
Année fiscale 2025-2026  
(Ceci n'est pas une facture.)

15 janvier 2025

Propriétaire(s)

Adresse du bien

Arrondissement : \_ Bloc : \_\_\_ Lot : \_\_\_

Classe fiscale : \_ Classe du bâtiment : \_\_\_ Unités : \_

**RÉCAPITULATIF DE VOTRE AVIS DE VALEUR IMMOBILIÈRE**  
**(NOTICE OF PROPERTY VALUE, NOPV)**

**Valeur marchande 2025-26 :** \_\_\_\_\_ \$

**Valeur imposable 2025-26 :** \_\_\_\_\_ \$

**Les exonérations fiscales de votre bien :** \_\_\_\_\_

**Lisez ci-dessous pour estimer votre taxe foncière 2025-2026.**

**QUEL EST CET AVIS ?**

Il s'agit de votre avis annuel de valeur immobilière ou NOPV. **Ceci n'est pas une facture, aucun paiement n'est demandé.** Cet avis vise à :

- vous informer de la valeur imposable de votre bien immobilier pour l'année fiscale 2025-26, et à vous expliquer comment la contester si vous estimez qu'il y a une erreur ;
- vous expliquer comment les impôts fonciers sont calculés ;
- vous procurer une estimation de votre taxe foncière pour l'année fiscale 2025-26.

Veillez conserver une copie du présent avis dans vos dossiers. Vous pouvez aussi accéder à votre NOPV et à vos factures de taxe foncière en ligne sur le site [www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv).

**ESTIMATION DE LA TAXE FONCIÈRE 2025-26**

Nous ne pouvons calculer votre taxe foncière 2025-26 que lorsque le nouveau taux d'imposition sera fixé par le Conseil municipal. En attendant, vous devrez payer le taux 2024-25. Plusieurs facteurs influencent le montant de votre imposition, notamment les éventuels exonérations et abattements dont vous bénéficiez.

Le tableau ci-dessous estime le montant que vous devrez acquitter en multipliant la valeur fiscale de votre bien par le taux d'imposition actuel qui est de \_\_\_\_\_ %. Ce tableau est fourni uniquement à titre indicatif ; le montant réel que vous devrez acquitter pourra être différent, selon le taux d'imposition 2025-26, et la valeur de vos exonérations et abattements.

Année	Valeur fiscale		Taux d'imposition		Taxe foncière
2025-26	_____ \$	x	_____	=	_____ \$

**DATES CLÉS**

3 mars 2025

Dernier jour pour contester votre valeur imposable (Biens de classe 2 et 4).

17 mars 2025

Dernier jour pour demander un examen de la valeur marchande de votre bien (Biens de classe 1).

Dernier jour pour demander une exonération fiscale.

1er avril 2025

Dernier jour pour demander un examen de la valeur marchande de votre bien (Biens de classe 2 et 4).

1er juillet 2025

L'année fiscale 2025-2026 commence.

**Pour en savoir plus,  
visitez la page**

**[www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv)**

## COMMENT VOS TAXES FONCIÈRES SONT CALCULÉES

Les taxes foncières sont déterminées à l'aide d'une formule complexe qui prend en compte de nombreux montants et calculs différents. Consultez le site [www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv) pour plus d'informations sur l'évaluation et la taxation des biens immobiliers.

<b>QUE FAIRE SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES CHIFFRES</b>	
<b>Contester la valeur marchande de votre bien auprès du Département des finances (Department of Finance)</b>	<b>Contester la valeur imposable de votre bien auprès de la Commission des impôts de la ville de New York (New York City Tax Commission)</b>
<p>Si vous pensez que le Département des finances a commis une erreur en déterminant la valeur marchande de votre bien, vous pouvez déposer un formulaire de « Request for Review » (Demande d'examen). Le formulaire est disponible sur la page <a href="http://www.nyc.gov/nopv">www.nyc.gov/nopv</a>, ou en appelant le 311.</p> <p>De nombreux propriétaires comptent demander un examen de la valeur marchande de leur bien dans l'espoir de diminuer leur impôt foncier. Toutefois, vos taxes foncières ne diminueront pas, sauf si vous pouvez prouver que la valeur marchande fixée de votre bien devrait être inférieure à sa valeur marchande réelle.</p> <p><b>Dates limites de dépôt des demandes :</b></p> <p>Biens de classe fiscale 1 : 17 mars 2025 Tous les autres biens : 1er avril 2025</p>	<p>Vous avez le droit de contester la valeur imposable de votre bien auprès de la Commission fiscale de la ville de New York, une agence indépendante du Département des finances. La Commission fiscale est compétente pour diminuer la valeur imposable de votre bien, modifier sa classe fiscale et rectifier vos exonérations fiscales. La Commission fiscale ne peut pas modifier la valeur marchande de votre bien, la description du bien ou sa classe fiscale.</p> <p>Votre demande doit être reçue avant la date limite de dépôt. Pour obtenir un formulaire d'appel de la Commission fiscale, consultez la page <a href="http://www.nyc.gov/taxcommission">www.nyc.gov/taxcommission</a>. Vous pouvez aussi vous rendre à un guichet du Département des Finances (adresses sur le site <a href="http://www.nyc.gov/nopv">www.nyc.gov/nopv</a>). Pour plus d'informations, appelez le 311.</p> <p><b>Dates limites de dépôt des demandes :</b></p> <p>Biens de classe fiscale 1 : 17 mars 2025 Tous les autres biens : 3 mars 2025</p>

## MERCI DE VÉRIFIER : LES DÉTAILS DE VOTRE BIEN

Le Département des finances dispose des informations suivantes sur votre bien. Veuillez vérifier ces données et informez-nous de toute erreur en remplissant un formulaire « Request to Update » (Demande de mise à jour) disponible sur la page [www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv) ou en appelant le 311.

Propriétaire(s) : _____		Classe du bâtiment : _____	
Zone principale _____	Façade du Lot _____	Profondeur du lot _____	
Superficie du lot _____	Forme du lot _____	Type de lot _____	
Proximité _____	Façade du bâtiment _____	Profondeur du bâtiment _____	
Nombre de bâtiments _____	Style _____	Année de construction _____	
État extérieur _____	Superficie aménagée _____	Superficie non aménagée _____	
Unités commerciales _____	Superficie commerciale _____	Unités résidentielles _____	
Type de garage _____	Superficie du garage _____	Classe de sous-sol _____	
Superficie du sous-sol _____	Type de sous-sol _____	Type de construction _____	
Mur extérieur _____	Nombre d'étages _____		

### CE QUI A CHANGÉ : COMPARAISON ENTRE LES ANNÉES FISCALES 2024-25 ET 2025-26

	Année en cours (2024-2025)	Année prochaine (2025-2026)	Évolution
Valeur marchande	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Pourcentage de la valeur imposable	____ %	____ %	--
Valeur imposable	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur marchande réelle	--	_____ \$	--
Montant de l'exonération	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur fiscale	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$

### EXONÉRATIONS FISCALES DU PROPRIÉTAIRE

La ville de New York offre des exemptions fiscales, aussi appelées exonérations, aux personnes âgées, aux anciens combattants, aux membres du clergé et aux personnes en situation de handicap, entre autres. En plus de diminuer vos impôts, de nombreuses exonérations peuvent vous protéger d'une saisie immobilière. Consultez le document ci-joint pour plus d'informations sur la saisie immobilière.

La date limite pour demander une exonération due au propriétaire est le 17 mars 2025. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv) ou appelez le 311.

L'État de New York propose une allocation STAR qui couvre de nombreux propriétaires et une allocation Enhanced STAR pour les personnes âgées. Si vous avez demandé à l'État une demande de crédit STAR ou de crédit Enhanced STAR après le 15 mars 2015, le crédit n'apparaîtra pas sur cet avis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.tax.ny.gov/star](http://www.tax.ny.gov/star).

### ABATTEMENT FISCAL COOPÉRATIVE/COPROPRIÉTÉ

Les propriétaires de logements en coopérative et copropriété peuvent bénéficier d'un abattement qui les aidera à diminuer leurs taxes foncières.

Le logement doit être un bâtiment admissible et constituer la résidence principale du/ou de la propriétaire.

De plus amples informations sur l'abattement - y compris la demande, l'exigence de vérification de la résidence principale et la procédure de renouvellement - sont disponibles à l'adresse suivante : [www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv).

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations, contactez le Département des Finances sur la page [www.nyc.gov/contactcoopabat](http://www.nyc.gov/contactcoopabat), ou appelez le 311.

## POUR OBTENIR DE L'AIDE

### CONTACTER LE DÉPARTEMENT DES FINANCES

Si vous avez des questions concernant les informations contenues dans le présent avis, contactez le Département des finances de la ville de New York :

**En ligne :** [www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv)

**Téléphone :** Composez le 311. (Si vous êtes en dehors de la ville de New York ou pour un service de relais, appelez le 212 639 9675.)

**Courrier postal :** NYC Department of Finance  
Correspondence Unit  
1 Centre Street, 22nd Fl  
New York, NY 10007

### SÉANCES D'AIDE DU DÉPARTEMENT DES FINANCES

Faites-vous aider pour votre avis de valeur immobilière. Pour plus d'informations sur les séances, y compris les conditions d'inscription et la réception des actualités, rendez-vous sur [www.nyc.gov/nopv](http://www.nyc.gov/nopv) ou appelez le 311. Apportez votre NOPV lors de la séance.

Toutes les séances commencent à 17 h et se terminent à 20 h.	
4 février Manhattan	David Dinkins Municipal Building 1 Centre St, Mezzanine North
19 février Staten Island	Staten Island JCC 1466 Manor Road
20 février Brooklyn	Brooklyn Borough Hall 209 Joralemon Street
26 février Queens	Queens Borough Hall 120-55 Queens Blvd
27 février Bronx	Bronx Borough Hall 851 Grand Concourse, Rotunda

### BUREAU DU REPRÉSENTANT DES CONTRIBUABLES

Vous avez déployé des efforts raisonnables pour résoudre un problème fiscal avec le Département des finances, mais vous estimez que vous n'avez pas reçu une réponse satisfaisante ? Le Bureau du Représentant des contribuables peut vous assister. Pour obtenir de l'aide, rendez-vous sur la page [www.nyc.gov/taxpayeradvocate](http://www.nyc.gov/taxpayeradvocate) et remplissez le formulaire DOF-911 « Request for Help from the Office of the Taxpayer Advocate » (Demande d'aide du Bureau du Représentant des contribuables).

**Téléphone :** Composez le 311. (Si vous êtes en dehors de la ville de New York ou pour un service de relais, appelez le 212 639 9675.)

**Courrier postal :** NYC Office of the Taxpayer Advocate, 375 Pearl Street, 26th Floor, New York, NY 10038

**Si, en raison d'un handicap, vous avez besoin d'un aménagement pour demander et recevoir un service ou participer à un programme proposé par le Département des Finances, veuillez contacter le médiateur des services relatifs aux handicaps (Disability Service Facilitator) sur [www.nyc.gov/contactdofeeo](http://www.nyc.gov/contactdofeeo) ou en appelant le 311.**